

## Sur les pas du bois-relais : une action « pays » pour protéger notre biodiversité

### Ouvéa, naissance d'un projet fédérateur

*Le projet « bois-relais » a commencé à se concrétiser à Wakatr, Ouvéa, le 20 avril 2016. Encadrés par l'association de sauvegarde de la biodiversité d'Ouvéa (l'ASBO), les enfants de l'école Saint-Michel étaient là, pour voir naître la sculpture qui symbolisera, partout en Nouvelle-Calédonie, la lutte contre les espèces exotiques envahissantes, animales et végétales. Suivront, jusqu'en juillet 2017, les initiatives des comités de gestion des autres zones du bien en série inscrit au Patrimoine mondial. Chaque fois, ils graveront un peu plus le bois-relais, pour en faire une véritable œuvre d'art, porteuse de sens. Un beau voyage pour une belle cause.*

**La tribu de Gossanah**, à Ouvéa, a accueilli, les 3 et 4 juillet 2015, le deuxième forum des comités de gestion du site de Nouvelle-Calédonie inscrit au Patrimoine mondial de l'UNESCO<sup>1</sup>. Le Conservatoire d'espaces naturels (le CEN) avait organisé ce forum en partenariat avec le comité de gestion d'Ouvéa pour permettre aux treize comités de gestion répartis sur l'ensemble du pays, donc éloignés géographiquement, de se rencontrer, de partager leurs expériences réciproques et de réfléchir aux « bonnes pratiques » dans leur domaine d'intervention.

**Fructueuse rencontre !** A Gossanah, les comités de gestion ont émis le souhait de s'unir pour servir leur objectif unique, la conservation des lagons en bon état. Plus concrètement, au terme de l'un des ateliers de travail, celui qui portait sur les espèces exotiques envahissantes (les EEE), ils ont décidé, en s'appuyant sur la réflexion des participants au forum, dont de jeunes artistes, de mener un projet commun en faveur de la biodiversité locale.

**Ce projet, porteur de sens pour le pays**, consiste à réaliser une sculpture, qui voyagera d'un comité de gestion à l'autre. Quand nature rime avec culture... A chaque étape du périple, le comité de gestion qui recevra le bois sculpté organisera, à sa discrétion, une action symbolique de la lutte engagée contre les espèces envahissantes, pour sensibiliser le public. Puis le bois repartira, un peu plus gravé, un peu plus abouti. Il naviguera ainsi à travers tout le pays, de Bélep à l'extrême sud et se fera le relais de la protection de notre biodiversité, de la lutte contre les espèces exotiques envahissantes. A la fin du « chemin », il sera remis aux institutions locales.

**Le CEN** (via ses pôles « Patrimoine mondial » et « Espèces envahissantes ») s'est vu confier la responsabilité de coordonner la mise en œuvre de ce projet fédérateur, pour accompagner les comités de gestion.



1- UNESCO : Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture, institution spécialisée dont l'objectif est de contribuer au maintien de la paix et de la sécurité en resserrant, par l'éducation, la science et la culture, la collaboration entre nations. L'UNESCO a établi une liste de sites à protéger au titre du « patrimoine mondial de l'humanité », sur laquelle les lagons calédoniens figurent depuis 2008.



## Ouvéa, premiers pas du bois-relais

**L'idée est née à Ouvéa.** C'est à Ouvéa qu'elle s'est concrétisée : le bois-relais a fait ses premiers pas en faveur d'une cause commune le 20 avril, au Eika de Wakatr. L'Association pour la sauvegarde de la biodiversité d'Ouvéa (l'ASBO) a profité de la journée d'animation pédagogique organisée par l'association ELJO pour lancer le projet promu par le CEN et sensibiliser les enfants de l'école Saint-Michel à la nécessaire lutte contre les espèces exotiques envahissantes. C'est l'une des préoccupations majeures des habitants de l'île.

Ce jour-là, Faysen Wea, le coordinateur de l'ASBO, a posé aux enfants d'Ouvéa la question : « *Qu'est-ce qu'une espèce envahissante ?* ». Il a obtenu pour réponse : « *Ce sont des plantes et des animaux qui font du mal à l'environnement* ». Il leur a alors présenté les initiatives de son association en matière de biosécurité, en particulier la façon dont elle empêche le rat noir de s'introduire à Ouvéa. Rappelons en effet qu'avec le GDPL Bomene Tapu, l'ASBO forme le comité de gestion d'Ouvéa pour le site inscrit au Patrimoine mondial. Ensemble, ils ont fait de la protection de

l'atoll Beautemps-Beaupré l'un de leurs chevaux de bataille et se sont chargés de le préserver des rats du Pacifique (rats noirs), espèce nuisible (cf. encadré ci-dessous).



**Le 20 avril**, les enfants se sont fait expliquer l'impact des espèces envahissantes sur l'environnement, par des exemples précis : le rat noir, le chat, le pluchéa odorata, le faux-mimosa..., ce qui les a incités à en dessiner. Ils ont aussi appris ce que sont le Conservatoire d'espaces naturels et le projet « bois-relais ». Ils étaient d'ailleurs enchantés de commencer à graver, avec Faysen Wea, la sculpture qui voyagera, de comité de gestion en comité de gestion, pour relayer la lutte engagée. Au terme de cette belle journée d'apprentissage, les plus jeunes, captivés, sont repartis convaincus de leur rôle dans la protection de notre patrimoine naturel. Ils étaient fiers d'avoir encouragé le bois-relais dans son beau et long voyage à la rencontre des populations qui s'investissent pour protéger l'exceptionnelle biodiversité calédonienne.



## L'ASBO dératise Beautemps-Beaupré

Pendant quatre jours, du 13 au 17 décembre 2015, les membres de l'Association pour la sauvegarde de la biodiversité d'Ouvéa, assistés de techniciens de la province des Îles, ont installé sur Beautemps-Beaupré une tonne et demie d'appâts anti-rongeurs, en sept cents points. L'ASBO a reçu le soutien financier du fonds européen INTEGRE<sup>2</sup>, à hauteur de 7,7 millions de francs CFP, pour lutter contre les rats noirs affectant la biodiversité d'Ouvéa (en particulier ses oiseaux, les sternes fuligineuses). L'opération d'éradication offre un parfait exemple de la manière dont les populations locales peuvent s'impliquer efficacement dans la gestion des questions environnementales sur leur territoire. Autour de l'atoll, il a fallu installer une barrière de sécurité pour avertir le public de l'action en cours ; elle a aussi servi aux techniciens pour réaliser un inventaire des oiseaux et tortues présents, espèces potentiellement impactées par les rats. La méthode de travail a dû prendre en compte l'isolement du site et sa végétation très dense. Cette opération pilote permet désormais de sensibiliser les jeunes gens d'Ouvéa au contrôle des espèces envahissantes et de les former aux analyses environnementales. Selon l'ASBO, elle a procuré un travail rémunéré à une trentaine de guides locaux. L'ASBO prévoit de retourner, mi-2016, contrôler la présence des rats sur l'atoll.



Un petit dessin vaut mieux qu'un grand discours.



Faysen Wea a préparé le bois destiné à être sculpté pour le projet fédérateur des comités de gestion.

2. Voir sous : <http://integre.spc.int/le-projet/tous-les-evenements/nouvelle-caledonie/148-serie-de-missions-preparatoires-a-la-deratisation-de-beautemps-beaupre>

# Les étapes du voyage

Le calendrier ci-dessous est prévisionnel. Nous vous informerons de son évolution. Retenez que le voyage du bois-relais a commencé en avril 2016 pour s'achever en juillet 2017, lors du troisième forum des comités de gestion.

Qui ?	Quand ?	Quelle action ?
Comité de gestion d'Ouvéa	20 avril	Animation pédagogique, sensibilisation des enfants à la lutte contre les EEE
Comité de gestion de la zone côtière Ouest	Juin	Eradication de l'espèce végétale <i>Pluchea odorata</i> à Ouano
Associations de Bélep	Juin : fête de l'Environnement	Opération d'arrachage de Pinus
Associations de Hienghène	Juin : fête de l'Environnement 2016 ou 2017	Dératisation de l'îlot Yeega
Comité de gestion de l'île Ouen	Aout : fête de la baleine	Arrachage de Pinus (à confirmer)
Gouvernement Poum, Ile des Pins, Touho, Poindimié, Ouégoa,	Avant juillet 2017	A définir

## Treize comités de gestion, une sculpture symbolique

Les lagons calédoniens sont inscrits au Patrimoine mondial de l'UNESCO depuis 2008, selon un découpage en six zones<sup>3</sup>. Cette inscription suppose d'exercer une surveillance méthodique de la biodiversité et des écosystèmes associés à ce bien, pour en assurer la préservation. Ce sont des « comités de gestion », créés à l'initiative du gouvernement et des provinces, qui en sont en partie chargés. En Nouvelle-Calédonie, on en compte treize.

Les dirigeants politiques calédoniens, comme le centre du patrimoine mondial de l'UNESCO, ont voulu appliquer le principe d'une **gestion de la biodiversité « participative » et de proximité**. C'est pourquoi la population installée sur la zone du Bien est impliquée dans les comités de gestion. Ceux-ci sont constitués de représentants coutumiers, de représentants de la vie civile (associations diverses), de représentants du monde économique opérant sur les zones concernées (pêcheurs, agriculteurs, opérateurs du secteur du tourisme, etc.), qui s'ajoutent aux représentants des institutions (mairies, provinces).

Les missions des comités de gestion et l'étendue de leur champ d'intervention varient en fonction des provinces. Ils sont,

quoi qu'il en soit, consultés obligatoirement dans la gestion des sites que recouvre le Bien inscrit au Patrimoine mondial. Les différents comités de gestion et leur répartition géographique sont détaillés **en annexe**.

### Treize comités de gestion, une seule cause

Grâce au bois-relais, grâce aux opérations de sensibilisation et de lutte que sa conception engendrera, les associations et comités de gestion engagés dans la préservation du Bien veulent délivrer, d'une seule voix, un message simple : le sujet des espèces envahissantes doit être pris très au sérieux car elles menacent gravement notre biodiversité ; l'action est à portée de main, nous pouvons tous contribuer à protéger notre environnement. Les comités de gestion s'uniront pour expliquer comment ils servent l'intérêt général, pourquoi leur contribution est légitime et nécessaire sur la question des espèces envahissantes. Le bois-relais voyagera sur tout leur espace d'intervention. **Par ce projet fédérateur, associations et comités de gestion espèrent renforcer leur lien et dynamiser leur réseau.**

#### Contacts :

**CEN – Pôle « Patrimoine mondial »**  
Madame Myriam Marcon, tél. 47 77 03

**Pôle « Espèces envahissantes »**  
Monsieur Patrick Barrière, tél. 44 16 86

**VKP Communication**  
Monsieur Stéphane Camerlynck,  
tél. 76 43 02

Crédit photos : tous droits réservés.

3. La zone côtière Nord et Est (ZCNE) ; le grand lagon Nord (GLN) ; le grand lagon Sud (GLS) ; la zone côtière Ouest (ZCO) ; les atolls d'Ouvéa et Beautemps-Beaupré (AOBB), les atolls d'Entrecasteaux (ADE). Le « Bien » à protéger au sens de l'UNESCO est, de ce fait, dit « en série ».

# Pourquoi lutter contre les espèces exotiques envahissantes ?

Une espèce exotique envahissante (EEE) ou « espèce invasive » est une espèce animale ou végétale dont l'introduction, généralement due à l'homme (volontairement ou fortuitement), l'implantation et la propagation, menacent les écosystèmes, les habitats ou les espèces indigènes, avec des conséquences écologiques, économiques et/ou sanitaires négatives. L'Organisation des Nations-Unies considère aujourd'hui que les EEE sont l'une des causes majeures de régression de **la biodiversité**, avec **la pollution** ou **la surexploitation** des espèces, des milieux et ressources naturelles. Le problème des espèces exotiques envahissantes est donc mondial, il est très préoccupant dans les îles.

**Quelles sont, en Nouvelle-Calédonie, les EEE ?** Elles sont nombreuses. Leurs impacts sont surtout connus en zone

terrestre. Parmi les EEE animales déjà identifiées, on compte le cerf, le cochon ensauvagé, le chat, le lapin, le bulbul à l'état sauvage, les rats et fourmis électriques ; parmi les EEE végétales, le miconia, le pin des Caraïbes, le goyavier de Chine, diverses lianes ou espèces aquatiques. Plusieurs partenaires locaux ont engagé, aux côtés des collectivités, la lutte contre les EEE. Le Conservatoire d'espaces naturels, via son pôle « Espèces envahissantes (PEE) », est chargé de coordonner cette stratégie territoriale de lutte contre les espèces envahissantes des espaces naturels peu ou pas dégradés. Elle repose sur quatre axes fondamentaux : la prévention ; la détection précoce (avec réaction rapide) ; la gestion des EEE établies ; la gouvernance et la communication transversale.



Espèces exotiques envahissantes : le pin des Caraïbes.

## Actions de lutte, des idées

Lors de leur deuxième forum tenu à Ouvéa en juillet 2015, les comités de gestion du bien inscrit au Patrimoine mondial ont proposé une liste d'actions pour lutter contre les espèces exotiques envahissantes (EEE). Quelques exemples :

- faciliter l'accès au domaine que les cerfs et cochons ensauvagés occupent pour organiser des opérations de régulation encadrées. Permettre la chasse de nuit, sur une durée limitée ;
- prendre réellement en compte les rats comme EEE dans les politiques de gestion des déchets (par exemple en généralisant l'utilisation de bacs sur tout le pays). Les piéger plutôt que les empoisonner ;
- sur la question des EEE, sensibiliser le public de manière continue, par des campagnes d'information radiophoniques et télévisuelles ;
- intégrer les actions de lutte dans les programmes de réinsertion sociale des personnes ;
- inventer une danse ou une pièce de théâtre pour enfants sur le thème des EEE et faire tourner le spectacle dans tout le pays ;
- impliquer les aires coutumières dans la sensibilisation à la lutte contre les EEE, en tribu.



Le cochon ensauvagé est également une espèce exotique envahissante.

# Pour savoir le nécessaire sur le Conservatoire d'espaces naturels (CEN)

**Statut et gouvernance.** Le CEN est un groupement d'intérêt public institué en février 2011<sup>4</sup> et dédié à la protection des milieux naturels néo-calédoniens. Il réunit des partenaires publics (l'Etat, l'agence des aires marines protégées, la Nouvelle-Calédonie, le sénat coutumier et les trois provinces) et des associations représentant la société civile (WWF-France, Conservation International, l'Association des maires de Nouvelle-Calédonie, l'Association française des maires de Nouvelle-Calédonie, Ensemble pour la planète), siégeant tous à son conseil d'administration. La présidente du CEN est, jusqu'en novembre 2017, madame Henriette Pujapujane, élue de la province des Iles Loyauté. Madame Nathalie Baillon en est la directrice.

**Missions.** Le CEN est un outil collaboratif au service des politiques publiques définies en matière d'environnement par les collectivités de Nouvelle-Calédonie et l'Etat, qui le financent majoritairement. Il

a pour mission d'étudier, de comprendre, de conserver, de protéger, de restaurer, de valoriser et de faire connaître les espaces naturels terrestres et marins de la Nouvelle-Calédonie, afin d'en assurer une gestion intégrée et durable.

Pour remplir ses missions, le CEN est organisé en trois pôles, traduisant ses domaines d'intervention actuels : le pôle « Forêt sèche » travaille à la conservation de cet écosystème ; le pôle « Espèces envahissantes » met en oeuvre un programme de lutte contre les espèces exotiques envahissantes ; le pôle « Patrimoine mondial » coordonne la gestion du bien inscrit au Patrimoine mondial de l'UNESCO. En outre, le CEN a constitué des « comités techniques » selon ses pôles d'intervention, pour réfléchir aux orientations à donner à son action et formuler des recommandations à son conseil d'administration.

Le CEN emploie dix agents permanents, un volontaire du service civique et accueille quatre stagiaires.

## Un pôle pour le « Patrimoine mondial »

Au quotidien, l'équipe du pôle « Patrimoine mondial » du CEN travaille, entre autres, à améliorer la connaissance du public (des scolaires aux touristes) sur le bien inscrit au Patrimoine mondial. Elle soutient la démarche participative, en aidant à développer les compétences des comités et associations de gestion du bien. Sa participation aux échanges techniques entre gestionnaires permet de maintenir une homogénéité de la gestion. Le pôle Patrimoine mondial concentre enfin les réponses aux questions posées par le centre du patrimoine mondial de l'UNESCO et l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN). Le pôle est l'organisateur principal du forum des comités de gestion qui se tient tous les deux ans.

## Un pôle spécialiste des espèces envahissantes

Le pôle « Espèces envahissantes » (PEE) a pour mission la coordination et la mise en oeuvre d'un programme de lutte contre les espèces exotiques envahissantes (EEE) en Nouvelle-Calédonie. Ce programme consiste notamment en l'élaboration de la stratégie territoriale de lutte contre les EEE avec la contribution de tous les partenaires locaux et de plans d'actions opérationnels sur les EEE prioritaires. Il met aussi en oeuvre une cellule de veille, de détection précoce et de réaction rapide et coordonne les actions relatives à la lutte et au suivi des gros gibiers envahissants (opération « mâchoires », études du domaine vital des cerfs et cochons ensauvagés, traçabilité des cerfs de capture...). Son équipe se mobilise sur l'information et la sensibilisation du public, le développement, le test et le transfert d'outils techniques de lutte ou de suivi aux partenaires locaux et apporte son expertise technique aux collectivités et gestionnaires.

4. L'arrêté HC/DIRAG/n°8 du 28 février 2011, JONC 22 mars 2011.

# Les comités de gestion et associations en Nouvelle-Calédonie

